

MISES À JOUR

La nouvelle version du **manuel du formateur SST** est disponible dans le Quickplace.

- Les éléments de contenu, les ressources, les outils et les préconisations ont été révisés pour répondre aux modifications apportées au référentiel de compétences de l'acteur SST par le document de référence V7-01/2020.
- **Il en est de même pour l'utilisation des grilles de certification et l'explicitation du déroulement des épreuves.** Il y a donc une **nouvelle mise à jour des grilles de certification de l'acteur SST**, également disponibles dans le Quickplace.
- Au même titre que le Plan d'Intervention, **le Plan d'Actions Prévention est intégré comme outil pédagogique** à mobiliser pendant la formation et son utilisation est désormais explicitée dans le manuel du formateur.

Consultez la note d'accompagnement en PJ pour plus de précisions.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La date limite de la période transitoire pour l'application du document de référence V7-01/2020 est **repoussée au 31 décembre 2020**.

À VENIR

La mise à jour du manuel du formateur de formateurs.



Prochaine CNH en septembre

ZOOM SUR LA RÉALISATION DES FORMATIONS

Recommandations INRS
du 8 juin 2020,
applicables aux
formations initiales et
MAC

- d'acteur SST,
 - d'APS ASD et Transport (partie secours)
 - de formateur SST.
- Parution 08 juin.

Ces recommandations
vous ont été transmises
avec la newsletter n° 14.

**Déclaration des sessions
dans FORPREV :**

- de manière transitoire, le délai de déclaration de 15 jours avant le démarrage de la session pourra ne pas être respecté.
- veuillez à annuler les sessions qui ont été créées et non réalisées en raison de la crise sanitaire.